

Secteur d'emplois du Plateau Est Démarche consultative préliminaire

Préalablement au mandat confié à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) le 21 mai 2014 pour accompagner l'arrondissement dans le cadre d'une démarche participative visant l'élaboration et l'adoption d'un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur d'emplois du Plateau Est, diverses activités de consultation du milieu ont été organisées à l'initiative de l'arrondissement.

1. Rencontres avec des représentants d'organismes du milieu

À l'été 2013, des rencontres ont été tenues avec des représentants d'organismes du milieu, dont certains travaux, études et activités réalisés par ceux-ci au cours des dernières années sont à la base de la réflexion collective portant sur l'avenir du secteur d'emplois du Plateau Est:

- 11 juillet 2013 : Corporation de développement économique et communautaire (CDEC) Centre-Sud / Plateau Mont-Royal;
- 26 juillet 2013 : Corporation de développement communautaire (CDC) Action Solidarité Grand Plateau (ASGP);
- 6 août 2013 : Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM).

Ces rencontres avaient pour principaux objectifs :

- la présentation du territoire concerné et des problématiques qui y sont rattachées;
- la présentation des références sur lesquelles s'appuie la vision de régénération du secteur mise de l'avant par l'arrondissement, notamment les notions de compacité et de collectivité, ainsi que des initiatives inspirantes d'ici et d'ailleurs à cet effet;
- la présentation du programme de planification prévu;
- la validation des orientations préliminaires;
- la mesure de l'intérêt des groupes et de leur participation dans le cadre de la démarche participative à venir.

2. Assemblée régulière élargie de la CDC ASGP

Le 31 janvier 2014, dans le cadre d'une assemblée régulière élargie de la CDC ASGP, l'arrondissement a organisé une activité d'information et de concertation portant sur le projet d'énoncé de vision et la démarche de planification proposée pour le secteur d'emplois du Plateau Est. Environ 50 représentants de plus de 30 organismes locaux y ont participé.

Dans un premier temps, l'arrondissement a présenté les éléments suivants :

- les objectifs de la rencontre;
- le territoire de référence et la problématique soulevée;
- le projet d'énoncé de vision, ses sources et les notions qui y sont rattachées;
- la démarche de planification proposée;
- les éléments de contenu du PPU projeté;
- les modifications du Plan d'urbanisme projetées, incluant des orientations générales et des balises d'aménagement pour le secteur de planification.

Dans un deuxième temps, les participants ont été conviés à valider le projet d'énoncé de vision en répondant à 4 grandes questions portant sur les éléments suivants, dans le contexte spécifique du secteur d'emplois :

- les interventions prioritaires pour améliorer la qualité de vie des résidents et des travailleurs;
- les initiatives issues des acteurs du milieu pouvant avoir un impact structurant;
- les potentiels d'aménagement à développer collectivement;
- les améliorations possibles de l'accessibilité en transport et des déplacements.

3. Assemblée publique de consultation relative au Plan d'urbanisme et au Règlement d'urbanisme

Le 29 avril 2014, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, l'arrondissement a tenu une assemblée publique de consultation portant sur les modifications au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) et au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) relativement au secteur d'emplois du Plateau Est. Une vingtaine de personnes y ont assisté.

Le contexte plus large de la démarche de planification a d'abord été présenté, notamment le territoire de référence, le contenu du PPU projeté, le projet d'énoncé de vision et les objectifs des modifications réglementaires proposées.

Ensuite, les modifications comme telles ont été précisées, soit :

- dans le Plan d'urbanisme :
 - l'ajout du secteur de planification détaillée de portée locale, sa problématique, de même que l'identification d'orientations générales et de balises d'aménagement propres à celui-ci;
 - l'agrandissement du secteur identifié comme « à transformer » et la modification de paramètres de hauteur et de densité pour celui-ci;
- dans le Règlement d'urbanisme :
 - la modification de normes de hauteur et de densité dans la partie sud du secteur.

À ces activités plus formelles, se sont aussi ajoutées, durant toute l'année 2014, la participation de représentants de l'arrondissement à diverses activités organisées par des organismes, ainsi que des rencontres avec des partenaires internes de la Ville pour échanger sur le projet de PPU du secteur d'emplois du Plateau Est.

Stéphane Morin

Conseiller en planification

16 décembre 2014